

Conseil Communautaire

Délibération n°742026

Mercredi 29 avril 2026 – 16h00

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260513-742026-DE



L'an deux mille vingt-six et le 29 avril à 16h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saussines, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mmes Paulette GOUGEON, M. Gilles FLUTET, Mmes Viviane BONFILS, Corinne POLERI, M. Patrick CIROU, Mmes Sylvie THOMAS, Sonia MOKADDEM, MM. Nicolas SEVERAC, Pascal CHABERT, Mme Océane SION, M. Yvan GORONESKOUL, Mme Marie PAPAÏX, M. Jean-Louis MANIEZ, M. Anthony BELIN, Mme Julia PLANE, M. Jean CHARPENTIER, Mmes Dorothée GARCIA, Isabelle AUTIER, MM. Olivier LARCHER, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Sofiane GOUASMI, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. David COULOMB, Geoffrey SOMMER, Yves QUESADA, Michel BARON, Laurent GARCIA, David JEANJEAN, Jean-Antoine OTALORA, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Laurent GRASSET représenté par Paulette GOUGEON, M. René HERMABESSIERE représenté par Marie PAPAÏX, Mme Lyliane LACROIX représentée par Viviane BONFILS, M. Stéphane DALLE représenté par Olivier LARCHER, M. Jean-Luc CHADORNE représenté par Marie PELLET-LAPORTE, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE, M. Nicolas GECELE représenté par David COULOMB, Mme Stéphanie GARAND représentée par Yves QUESADA et M. Christophe CALVET représenté Laurent GARCIA.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DE MONTGOLFIER.

Objet : Désignation des représentants de Lunel Agglo au sein du Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO)

Monsieur Jérôme Boisson, Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, rappelle que le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO) a pour mission de faciliter, à l'échelle du bassin versant de l'Or, la prévention des inondations et la défense contre la mer, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides, et de contribuer, s'il y a lieu, à l'élaboration et au suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Le SYMBO, constitue un établissement public territorial de bassin (EPTB) et regroupe :

- Le Département de l'Hérault,
- La Métropole de Montpellier Méditerranée Métropole,
- La Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or,
- La Communauté d'Agglomération Lunel Agglo,
- La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

Conformément aux statuts du syndicat, il convient de désigner **6 délégués titulaires** et **6 délégués suppléants** afin de siéger au sein du Syndicat Mixte du Bassin de l'Or.

Il est précisé que toute candidature pourra être enregistrée jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Monsieur le Président demande aux listes candidates de se déclarer pour siéger au sein du SYMBO.

Liste proposée par **Monsieur le Président** :

- | | |
|-------------------|--------------------|
| Titulaires : | Suppléants : |
| - Mme Julie CROIN | - M. David COULOMB |

- M. Christophe CALVET
- M. Michel LARROUY
- Mme Sonia MOKADDEM
- M. Yvan GORONESKOUL
- M. Yves QUESADA
- Mme Dominique LONVIS
- M. Jean-Antoine OTALORA
- M. Jérôme ROUX
- M. Fabrice FENOY
- Mme Marie PELLET-LAPORTE

Aucune autre liste ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** demande au conseil de bien vouloir procéder à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération qui siégeront au sein du SYMBO.

Monsieur le Président propose au conseil de procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération qui siégeront au sein du SYMBO, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération qui siégeront au sein du SYMBO, par scrutin public.

Sont désignés à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) :

- | Titulaires : | Suppléants : |
|---------------------------|----------------------------|
| - Mme Julie CROIN | - M. David COULOMB |
| - M. Christophe CALVET | - M. Michel LARROUY |
| - Mme Sonia MOKADDEM | - M. Yvan GORONESKOUL |
| - M. Yves QUESADA | - Mme Dominique LONVIS |
| - M. Jean-Antoine OTALORA | - M. Jérôme ROUX |
| - M. Fabrice FENOY | - Mme Marie PELLET-LAPORTE |

en tant que représentants de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du SYMBO et les déclare immédiatement installés dans leur fonction.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
Président de la Communauté
d'Agglomération Lunel Agglo

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 13/05/26
Publication du



POUR EXTRAIT CONFORME

Isabelle DE MONTGOLFIER
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260513-742026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex